

## **JEU LUSTRUCRU SELECTION – LA BOX GAGNANTE**

### **1. Organisation du Jeu**

La Société LUSTRUCRU FRAIS, au capital social de 2 591 633,29 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 957 507 536 et dont le siège social est situé 3 à 7 Chemin des Moulins 69230 SAINT GENIS LAVAL, (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 16 novembre 2015 à 0h01 au 24 décembre 2015 à 23h59, un jeu avec obligation d'achat, par instants gagnants ouverts intitulé «LA BOX GAGNANTE» (ci-après dénommé le « Jeu »).

### **2. Conditions de participation**

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu, ainsi que des membres de leur famille.

La participation au Jeu est limitée à une participation par foyer (même nom, même adresse postale) et par jour, sur l'ensemble de la durée du Jeu. Toute inscription dont les coordonnées sont incomplètes, inexactes ou illisibles ne sera pas prise en compte.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du Jeu ainsi que l'ensemble des conditions de participation énoncées dans le présent règlement.

### **3. Annonce du Jeu**

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants : stickers, site internet, réseaux sociaux.

### **4. Dotations mises en jeu**

Dotations mises en jeu :

- 39 chèques de 440 euros soit un chèque par jour
- 15 600 bons de réduction de 0,50 euros à valoir sur l'ensemble de la gamme des Box Lustucru Sélection en France Métropolitaine (Corse comprise), non cumulables avec d'autres promotions en cours, un seul bon pour 1 produit acheté soit 400 bons de réduction par jour. Bons de réduction valables jusqu'au 29/02/2016.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir l'échange de leur dotation contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

### **5. Modalités de participation au Jeu**

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- Acheter un produit Box Lustucru participant entre le 09/11/2015 et le 24/12/2015,
- Se rendre sur le site internet [www.laboxgagnante.com](http://www.laboxgagnante.com),
- Débuter le jeu en cliquant sur le bouton « JOUER »
- Participer au jeu ludique proposé,
- Valider sa participation en renseignant le code-barres du produit et ses coordonnées,

Les participants sauront immédiatement s'ils ont gagné l'une des dotations proposées.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La participation se fait exclusivement par Internet, aucun autre mode de participation ne sera accepté. Toute participation incomplète, erronée, contrefaite ou réalisée de manière contrevenante au présent règlement pourra être annulée par la Société Organisatrice. En cas de difficulté, seules les données enregistrées par le serveur du jeu feront foi.

## **6. Détermination des gagnants**

Il a été préalablement tiré au sort 39 instants gagnants (date, heure, minute, seconde) d'un chèque de 440 euros (1 par jour du Jeu) et 15 600 instants gagnants d'un bon de réduction à 0,50€ (400 par jour du Jeu). La table des instants gagnants est déposée chez l'huissier dépositaire du présent règlement.

Ces instants gagnants sont dits « ouverts ».

Si le participant clique sur « JOUER » lors d'un instant gagnant, il gagne la dotation qui y est affectée à condition d'être le premier à le faire.

Dans l'hypothèse où aucun participant ne cliquerait sur « JOUER » lors d'un instant gagnant, la dotation sera remise en jeu et attribuée à la première personne qui participera tout de suite après l'instant gagnant.

Les données enregistrées par le serveur informatique du Jeu feront foi en cas de difficulté.

L'annonce des gains sur le site du Jeu est effectuée sous conditions suspensives de la vérification de l'absence de contravention au présent règlement par les gagnants, de l'absence de fraude, de l'absence de malversation ou d'erreur ou de dysfonctionnement ayant entraîné un mauvais déroulement du Jeu. En tout état de cause, il ne pourra être distribué plus de dotation que celles indiquées au présent règlement.

## **7. Modalités d'obtention de la dotation**

Les gagnants recevront leur dotation selon les modalités suivantes :

- **Les chèques d'une valeur unitaire de 440€** seront envoyés par voie postale (à l'adresse indiquée par les participants) par courrier recommandé avec accusé de réception sous réserve de l'envoi par le gagnant du ticket de caisse avec l'achat entouré, ainsi que le code barre à 13 chiffres découpé ou recopié sur papier libre accompagné de ses coordonnées postales au plus tard le 29/01/2016 minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : **Jeu Box Lustucru Sélection - OPERATION n°7392 - 13766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3**  
Les lettres chèques seront envoyées dans un délai de 6 à 8 semaines environ à compter de la fin du jeu, aux gagnants ayant fait une demande complète et conforme.

- **Les bons de réduction d'une valeur unitaire de 0,50€** seront téléchargeables et imprimables via un email envoyé aux gagnants.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant pour une raison indépendante de la Société Organisatrice sera définitivement perdue et ne sera pas remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité engagée de ce fait.

A tout moment le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de son numéro de téléphone ou de son adresse postale. En cas de changement, il devra prendre les mesures nécessaires pour que l'agence puisse le contacter au numéro donné lors de la participation au Jeu et pour qu'il puisse recevoir sa dotation.

En aucun cas la Société Organisatrice ne sera tenue responsable d'une erreur d'acheminement des éléments de la dotation, de la perte de ceux-ci lors de son expédition ou de tout autre incident pouvant survenir au sein des services de télécommunication ou de La Poste.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

## **8. Acceptation du règlement et accès au règlement**

## **8.1 Acceptation du règlement**

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du Jeu.

Aucune contestation s'y rapportant ne pourra être admise.

Toute fraude ou violation d'un Participant à l'une des dispositions du présent règlement, pourra de plein droit donner lieu à son exclusion définitive du Jeu par la Société Organisatrice, cette dernière se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Tout participant qui aurait tenté de falsifier le bon déroulement du Jeu soit par intervention humaine soit par l'intervention d'un automate, serait immédiatement disqualifié et sa participation supprimée.

Une telle exclusion, quelle qu'en soit la cause, emportera alors l'annulation de la participation du Participant concerné et de son éventuel gain.

La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion ou de la réintégration des participants concernés au regard des informations en sa possession. En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Il est précisé que l'expédition des lots sera réalisée après analyse du fichier de la totalité des gagnants.

## **8.2 Accès au règlement**

Le présent règlement ainsi que les instants gagnants sont déposés chez Maître Chastagneret, Huissier de Justice à Lyon (69), 45 rue Vendôme, 69006.

Le Règlement est consultable et téléchargeable sur le site Internet du Jeu.

Le règlement complet sera adressé gratuitement à tout participant, sur simple demande accompagnée d'un RIB/RICE adressée avant le 24/12/2015 (cachet de la poste faisant foi), à **Jeu Box Lustucru Sélection - OPERATION n°7392 - 13766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3**

Les frais engagés pour la demande écrite du règlement du Jeu sont remboursés pour toute demande jointe à la demande de règlement. Le remboursement de la demande de règlement s'effectuera sur la base du tarif lent en vigueur pour les lettres de moins de 20 grammes par virement bancaire directement sur le compte du demandeur (si RIB joint à la demande) ou par lettre-chèque, dans un délai de huit (08) semaines à réception de la demande. Un seul remboursement par foyer (même numéro de téléphone et/ou même nom et/ou même adresse et/ou même RIB/RICE) sera effectué pour toute la durée du Jeu.

Toute demande de règlement incomplète, mal adressée ou erronée ou parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

## **9. Annulation / Modification du Jeu**

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances indépendantes de sa volonté.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

## **10. Remboursement des frais de participation**

Les frais de participation restent à la charge du participant

## **11. Litiges**

Le présent règlement est exclusivement soumis à la loi française.

Toute question relative à l'application et/ou l'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement soit par la Société Organisatrice, soit par Maître CHASTAGNARET (huissier de justice), dans le respect de la loi française.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera du tribunal compétent de Lyon. Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'un (01) mois après la clôture du Jeu.

## **12. Responsabilité**

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de toute conséquence liée à l'utilisation de la dotation.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation de tout problème lié à la Poste, la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau de télécommunication et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au site du Jeu.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable du dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu notamment dû à des actes de malveillance externes.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau. La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux participants des informations et/ou outils disponibles et vérifiés mais ne saurait être tenu pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur le site du Jeu, d'envoi d'emails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur leur site, de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu ; des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du participant, des serveurs, des fournisseurs d'accès Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels ; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tous virus, bug informatique, défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système du participant.

Plus particulièrement, La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues, sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par un virus, bug informatique, intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à La Société Organisatrice, celui-ci ne sera pas responsable et se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

### **13. Protection des données personnelles**

Les coordonnées des gagnants et celles figurant dans les demandes de remboursement et de règlement du Jeu pourront être collectées et traitées informatiquement. Ces informations, nécessaires au traitement de la participation ou de la demande de remboursement, sont au seul usage de la Société LUSTUCRU FRAIS.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification sur les informations nominatives collectées dans le cadre du Jeu. Ils disposent en outre d'un droit d'opposition quant à la collecte de leurs données personnelles.

Ce droit peut être exercé gratuitement en écrivant à l'adresse suivante : **LUSTUCRU FRAIS S.A.S - 3 à 7 Chemin des Moulins 69230 SAINT GENIS LAVAL**

En indiquant ses nom, prénom et adresse postale.

Sauf avis contraire, les données à caractère personnel qui seront communiquées dans le cadre du présent Jeu feront l'objet d'un traitement informatisé nécessaire au traitement de la participation.

Les frais de timbre engagés pour la demande seront remboursés pour toute demande jointe à la demande d'accès, de rectification ou d'opposition, accompagnée d'un RIB/RICE et adressée avant le 24/12/2015 (cachet de la poste faisant foi). Le remboursement s'effectuera sur la base du tarif lent en vigueur pour les lettres de moins de 20 g et par virement bancaire directement sur le compte du demandeur (si RIB/RICE joint à la demande de remboursement) dans un délai de huit (08) semaines à réception de la demande.

Sous réserve d'obtenir l'accord préalable et exprès des participants, les données collectées pourront être utilisées pour communiquer aux participants des informations commerciales sur les produits LUSTUCRU FRAIS et de ses filiales ou de ses partenaires.

Les informations collectées donneront lieu à la création d'une base de données contenant des informations nominatives et faisant l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL -Norme Simplifiée n°48).